

Jean-Michel FRANCOIS
35 rue des Ecoles 95630 MERIEL
06 73 11 02 56
francoisjm@free.fr

Janvier 2019

CAHIER de DOLEANCES

contribution citoyenne au débat sur la société

En noir : propositions (français classique)

En Bleu : commentaires - exemples (français populaire)

PRELIMINAIRES

Cette contribution est articulée sur les quatre chapitres proposés

1-Transition écologique

2-Fiscalité - Dépense Publique

3-Démocratie - Citoyenneté

4-Organisation de l'Etat - Services Publics

Auquel j'ai adjoint un cinquième chapitre

5-Vie quotidienne

Il m'apparaît symptomatique que le Gouvernement propose des thèmes techniques et n'évoque pas le quotidien des citoyens.

Le.a lecteur.trice (s'il y a) - Pouvoir exécutif, pouvoir législatif, élus, medias, et divers - trouvera le sommaire de cette contribution en tête, et un index en fin de l'ouvrage.

Le malaise qui s'exprime actuellement porte essentiellement sur trois constats principaux :

- Injustice sociale (diesel, privilèges...)
- Malaise devant une société en mutation, imposée autoritairement sans les mesures d'accompagnement (société du numérique, normes).
- Impossibilité par le citoyen de participer à sa destinée.

Voir

INJUSTICE SOCIALE

2a - 2b - 2c - 2d - 2Ic - 2k (fiscalité-Pouvoir d'achat) - 4b - 4d (abolition des privilèges)

SOCIETE EN MUTATION

5a - 5b (accompagnement mutation - normes)

PARTICIPATION DU CITOYEN.

3b (procédure de vote) - 3e (expression populaire continue) - 4e (R.I.C)

Fait à Mériel, le 27 Janvier 2019

SOMMAIRE

1	1	Ecologie
	1 a	Crime contre l'animalité
	1 b	Ecotaxe (CRPL)
	1 c	Contribution Routière Poids Lourds (CRPL)
	1 d	Energie (Production)
	1 e	Agriculture
21	2	Fiscalité
	2 a	IRPP
	2 b	ISF
	2 c	CSG
	2 d	CICE
	2 e	Taxe d'Habitation
	2 f	Taxes Ecologiques
	2 g	Droits de Succession
	2 h	Territorialité de l'impôt
	2 i	TVA Sociale
	2 i	CCSP-Cotisation Couverture Sociale Partagée
	2 ia	Exportations (favorise les)
	2 ib	Modulation des taux
	2 ic	Pouvoir d'Achat (gain de)
22	2	Dépenses Publiques
	2 j	Haute fonction publique
	2 k	Privilèges (Abolitions des)
3		Démocratie - Citoyenneté
	3 a	Vie en Société (Réflexions sur)
	3 b	Vote (modalités alternatives)
	3 c	Bien Pensance
	3 d	Médias
	3 e	Cahiers d'initiatives
4		Organisation de l'Etat - Services Publics
	4 a	Découpage du territoire
	4 b	Représentation parlementaire
	4 c	Meetings électoraux (interdiction)
	4 d	Palais de la République (Fin des)
	4 e	R.I.C - Propositions citoyennes
	4 f	Enseignement Technique
	4 g	Baccalauréat
	4 h	Education Nationale
	4 i	Santé
	4 j	Retraites
	4 k	Droit du Travail
	4 l	Formation Professionnelle
	4 m	Services publics
5		Vie quotidienne
	5 a	Numérique
	5 b	Normes
	5 c	Lobbies
	5 d	Appel d'offres
	5 e	Environnement économique
	5 f	Synergie administrative

1 - ECOLOGIE

1 a - Crime contre l'animalité :

Instauration d'un « **crime contre l'animalité** ». Au même titre que le crime contre l'Humanité.

Inscrire le bien-être animal comme prioritaire sur les considérations économiques.

Interdiction complète des élevages intensifs.

Education du public et des professionnels.

Education sur les évolutions des habitudes alimentaires, les besoins physiologiques, les dangers sanitaires ...

L'humain en général et la France en particulier ne peuvent continuer à fermer les yeux sur les camps de concentrations infligés aux animaux. L'interdiction doit devenir européenne.

L'Europe, dans ses traités, doit interdire l'importation de produits issus de telles méthodes.

C'en est fini de « on est obligé, c'est l'Europe », ou « c'est la concurrence internationale ».

Non, c'est de la torture, et la torture doit être interdite.

1 b 1 c - Ecotaxe [CRPL]

Réactivation de l'**écotaxe** pour les poids lourds sur les grands axes de traversement de notre pays (Ex. N10 Poitiers/Bordeaux, A20 (Vierzon/Limoges, A75, ...)

Utiliser une autre dénomination : **Contribution Routière Poids Lourds (CRPL)**

Le produit ne doit pas tomber dans le pot commun du Trésor Public mais doit être exclusivement utilisé pour financer l'entretien de ces voies et développer le **ferroutage** (SNCF et/ou opérateurs privés).

L'utilisation de ces fonds doit être portée à la connaissance du citoyen.

1 d - Energie [Production]

Fin du monopole d'EDF. Droit aux collectivités locales et aux particuliers de générer leur propre source d'énergie.

Utilisation des **marées et courants marins**, source inépuisable d'énergie.

- *Se méfier du tout électrique (problème des batteries...)*

- *Aider EDF à faire face au gouffre financier que va représenter la fermeture des centrales nucléaires. Ce sera une affaire à régler par l'Etat. EDF ne sera pas à la hauteur du problème.*

1 e - Agriculture

Rendre payante l'eau prélevée par les forages agricoles - En affecter le produit à la 'Transition écologique.

L'eau du sous-sol est un bien commun qui ne doit pas être approprié par quelques-uns.

Revoir les attributions de primes par la PAC - Aide aux régions où l'agriculture est difficile, Réduire les montants alloués aux grandes exploitations (céréaliers, agriculture intensive)

Orienter les aides européennes et françaises vers les filières 'bio' ou 'raisonnées'.

2.1 - FISCALITE

2 a - IRPP

a) Rôle de cet impôt :

- Faire 'contribuer' chaque foyer fiscal au bon fonctionnement de la collectivité, en fonction de ses facultés.
- Ramener à l'équilibre de justice fiscale les citoyens après impôt.
- Certains contribuables payent cet impôt qui permet la redistribution aux personnes les plus faibles.

Après cette étape, les citoyens n'ont plus à être discriminés du fait de leurs revenus (prix du bifteck à deux vitesses, TVA pour les riches, TVA pour les pauvres - voir chapitre TVA sociale),

b) Prélèvement à la Source

L'institution de cette modalité se résume à un paiement mensuel de l'impôt, prélevé d'office auprès des salariés. Il n'y a aucune modification du calcul de l'impôt.

Ce n'est absolument pas une réforme fiscale. Il ne remplit que la fonction de prélèvement automatique mensuel. C'est une usine à gaz pour rien pour l'instant. Cette procédure relativement indolore pourra être utilisée si des réformes fiscales à venir se révélaient impopulaires. Le citoyen sentirait cela comme venant de son employeur, et non du fisc.

Avantages : pour l'Administration Fiscale, encaissement de l'impôt plus régulier

Inconvénients :

Masse de travail pour les entrepreneurs chargés autoritairement d'assurer une fonction qui ressortit normalement de l'Administration.

Il est bon de noter que le rôle de l'entreprise est de produire en donnant du travail, et non de travailler bénévolement pour l'Administration.

Impose-t-on au salarié, à l'astronaute, à l'enseignant, au journaliste, au dresseur de puces, au parlementaire de faire ce travail gratuitement pour la communauté. Non ! Pourquoi les entrepreneurs ? et pourquoi gratuitement ?

2 b - ISF

L'ISF existe toujours mais les investissements de caractère économique ont été ôtés de la base de l'imposition.

On reste perplexe devant la décision de l'exécutif de toucher au symbole en changeant de nom.

Est-ce une maladresse ou la marque d'une confiance insolente des décisionnaires et de leurs conseillers en communication. « Montrons que nous sommes forts, nous pouvons imposer ce que nous pensons être le meilleur pour l'économie. La mission du petit peuple est de suivre, sans sourciller »

Le fait d'avoir prévu que l'efficacité de cette disposition sera évaluée dans un certain délai est aussi une bonne chose.

2 c - CSG

Impopulaire et inutile. Disparaîtra avec la 'TVA Sociale' (voir § 2 i)

2 d - CICE

Dispositif de redistribution qui n'a apporté aucun bénéfice en matière de chômage. La restitution est attribuée à des entreprises en fonction de leur masse salariale et bénéficie à des grosses entreprises sans retombées positives en matière d'emploi.

Il est inopérant et contre-productif, et devient inutile en cas de TVA Sociale.

2 e - Taxe d'habitation

La mission de la taxe d'habitation est de faire contribuer le résident d'une commune (ou d'une communauté de communes) à la charge des équipements collectifs locaux dont il peut bénéficier. C'est le type même de contribution juste et responsable, dont l'utilisation est directement vérifiable par le citoyen.

L'impôt est juste. C'est la base d'imposition qui demande une réflexion puis une refonte complète, à faire avec, chacun à son échelon, la commune, la communauté de communes, le département et la région.

La suppression de la Taxe prive la commune d'une ressource propre. Si cette ressource est compensée par l'Etat :

- 1/ il faudra bien que l'argent vienne de quelque part.
- 2/ la commune n'est plus indépendante du pouvoir central.

i

2 f - Taxes écologiques

Utiliser un autre mot que 'Taxe' pour le financement de la transition écologique. Privilégier 'Contribution', 'Participation', 'Solidarité écologique'...

Veiller à ce que l'effort de contribution soit demandé à tous les pollueurs (transport aérien, cargos, ...).
C'est la chasse aux 'Diseuseux' qui a été ressentie comme une injustice et une stigmatisation du faible.

2 g - Droits de Succession

- Le patrimoine transmis a déjà été imposé lors de son acquisition par le défunt.
- Stigmatiser la transmission deviendrait contre-productif. La transmission des valeurs morales et des biens est un acte intimement lié à la famille, l'individu et singulièrement au couple.

Qu'est-ce que c'est que cette façon qu'a Terra Nova d'insulter les enfants qui reçoivent de leurs parents un don qui a déjà supporté l'impôt, qui est un acte d'amour de leur ascendants, qu'ils vont peut-être à leur tour transmettre, qui grâce à cette aide posthume peuvent s'en sortir mieux dans l'existence, demander moins à la communauté, et au contraire mieux aider leur propre descendance.

2 h - Territorialité de l'impôt

Harmonisation européenne

Les taxes doivent être payées dans le pays où est l'activité.

Le calcul est simple.

Bénéfice de l'entreprise X Masse salariale en France

Masse salariale totale

GAFI, Total, etc...

La lutte contre la fraude fiscale c'est le Contrôle.

La lutte contre l'optimisation fiscale, c'est le changement et l'harmonisation internationale des textes.

2 i - TVA SOCIALE - [CCSP-Cotisation Couverture Sociale Partagée]

Abandon complet des cotisations sociales basées sur le salaire - Transfert sur la consommation.

Origine :

- Le financement de la couverture sociale a été mise en place sur le modèle des mutuelles (marins, mineurs, industrie) basée sur la faculté de participation des uns et des autres, en fonction de leur rémunération.
- A l'époque de l'Ordonnance du 4 Octobre 1945, la part du commerce international était beaucoup moins importante que maintenant.

De nos jours :

La couverture sociale est universelle, la charge des dépenses sociales doit être transférée sur un élément lui aussi 'universel', déconnecté de la rémunération.

Le choix de faire supporter la solidarité sociale sur la rémunération du travail est hérité d'un système économique qui n'a plus cours.

La charge pesant sur la seule activité en France pénalise les productions françaises, qu'elles soient consommées en France, ou qu'elles soient exportées.

Charges concernées : Assurance-Maladie, Allocations Familiales, Dépendance, Handicap, Retraite de base, formation. Reste individualisée la Retraite complémentaire.

Base de la cotisation

La charge de ces dépenses est répartie sur l'ensemble des produits ou activités consommées en France

Effet mécanique :

Le coût des produits et services français diminue.

Le coût des produits et services importés augmente.

Le coût des produits et services fabriqués en France diminue. Le coût des produits importés augmentent. D'où avantages pour les fabrications en France. C'est particulièrement sensible dans les activités de main d'œuvre publiques ou privées.

Imagine-t-on les marges de disponibilités offertes par la disparition des cotisations sociales (environ 50% de la masse salariale globale !) dans les secteurs comme l'hôpital, la sécurité, les communes, la recherche, l'école ... l'entreprise locale, agriculture, artisanat...

2 i a - Favorise les EXPORTATIONS.

Fait aussi peser la charge de notre couverture sociale sur les produits importés (bénéficiant souvent de normes sociales et écologiques nettement moins 'paralysantes' que celles imposées à nos entreprises).

2 i b - Modulation 'sociale' des taux

Comme pour la TVA fiscale, les taux peuvent être modulés en fonction des produits :

- Exonération (loyers...)
- Taux réduit (produits alimentaires de base...)

- Taux intermédiaire (produits et services à intérêt stratégique : entretien patrimoine, services à la personne, garder la production en France, transition énergétique...)
- Taux normal
- Taux majoré - Réactivation du taux majoré : produits de 'luxe' ou nocifs pour l'intérêt général (Tabac...)

La CCSP (TVA) a le moyen (indolore) de contribuer à l'éducation, à l'incitation à des comportements sociaux vertueux.

Z i c - Gain de pouvoir d'achat

car le salarié perçoit en net ce qui était le montant brut de son salaire avant soit une augmentation d'environ 20 % en plus, ce qui compense largement le supplément de TVA Sociale (*hypothèse de 5 %*)
Même raisonnement pour le travailleur indépendant, plus de cotisations sociales donc baisse de son coût de revient.

SYNTHESE

Il y a donc :

- **Amélioration de la compétitivité des entreprises françaises**
 - o En France
 - o A l'exportation
- **Financement de fait de la sécurité sociale par les importations trop souvent liées à l'esclavagisme ou à une empreinte écologique désastreuse**
- **Augmentation du pouvoir d'achat**
- **Recouvrement gratuit. Groupé avec recouvrement de la TVA fiscale**

NOTES ANNEXES

Lecture : https://fr.wikipedia.org/wiki/TVA_sociale

<https://www.economie.gouv.fr/facileco/tva-sociale-definition-financement-securite-sociale>

OBSERVATIONS

- *La TVA Sociale n'est pas injuste. Qui gagne beaucoup, dépense beaucoup, donc cotise beaucoup.*
- *La disparition des cotisations sociales doit conduire à la baisse du coût de production, mais l'entreprise peut décider d'affecter une partie de la réduction par augmentation des salaires, d'où augmentation du pouvoir d'achat, relance de la consommation, relance de l'investissement, gain de compétitivité.*
- *Toute dérive des entreprises est facile à contrôler - Dans les annexes du bilan déposé chaque année par l'entreprise, l'Etat a connaissance du chiffre d'affaires, de la masse des salaires, de la masse des charges sociales, de la rémunération du capital... tout ce qu'il faut pour effectuer son légitime contrôle sur l'évolution du prix.*

- Les arguments

POUR (voir ci-dessus) ils sont factuels et chiffrés (augmentation des prix des produits non fabriqués en France, bouffée d'air considérable pour toutes les entreprises et organisations de services : hôpitaux, éducation, communes, formation...)

CONTRE - Ce sont toujours des dogmes ou supputations

- « et si les entreprises en profitent pour augmenter les dividendes... »

- « Les pauvres payent autant que les riches, en pourcentage ».

-FAUX !

-voir ci-dessus 'Modulation sociale' : rien sur les loyers ou acquisition du logement, Taux réduits, etc..

- Il en est actuellement ainsi des cotisations sociales. Elles sont en pourcentage, le même pour petits et gros revenus.

-Prendre en considération que c'est l'Impôt sur le Revenu qui assure le rôle d'égalité fiscale.(prélèvement aux riches permettant une redistribution sous forme d'aides - voir §2a). Ce n'est pas la mission de la TVA. On n'imagine pas le dogme du 'prix du bifteck pour riche' ou pour pauvre, et ses dérives (Cartes de réduction pour les pauvres, ou étoile jaune pour les riches, à présenter à chaque commerçant, chaque guichet, chaque site internet)

Que faut-il de plus !

On imagine la bouffée d'air pour l'hôpital, (70 % des dépenses sont les salaires d'où réduction du coût du travail d'environ 25 %) Pareil pour l'enseignement, la recherche... tous les métiers de 'main d'œuvre. Tous sont des métiers exercés en France.

2.2 – DEPENSE PUBLIQUE

2j - Haute fonction publique

Publier les fonctions et rémunérations.

Publier les 'Commissions' diverses, leur but, la rémunération et la compétence des membres, l'évaluation du service rendu à la collectivité.

2 k – Abolition des Privilèges - Noblesse d'Etat - Rémunération – Légion d'honneur

Fin des « Palais de la République »

L'exécution du mandat des parlementaires ne justifie pas des conditions d'hébergement luxueuses dans des palais (Luxembourg – Bourbon) souvent désignés sous le vocable de « les ORS de la REPUBLIQUE ».

Il y a lieu d'assurer à notre représentation nationale des conditions de travail adaptées (informatique, visio-conférence, salles de travail et de réunion, transport...) ainsi que des possibilités d'hébergement pour les parlementaires de province.

En aucun cas, le mandat des élus ne justifie le luxe

Les observations ci-dessus s'appliquent bien évidemment aux membres du Gouvernement.

Prendre modèle sur les démocraties du nord de l'Europe.

Il y a lieu d'envisager la cession ou mise en location des palais et autres biens mis à disposition des élus et administrations : *Palais Bourbon, Palais du Luxembourg, Hôtel de Lassay, et autres Brienne, Beauvau, Bourvillais, Rochechouart, Souzi La Briche, Rambouillet, La Lanterne à Versailles, Brégançon, etc...* et d'éliminer toutes manifestations de luxe (garde républicaine...).

On est en droit de se demander si le parlementaire, salué comme un noble sur le chemin de l'hémicycle, est dans les meilleures dispositions pour comprendre le mal-être de la population, et est réellement motivé pour faire changer les choses.

Abolition des privilèges

Publier les conditions allouées aux Parlementaires (français et européens) : rémunérations, contrôle des présences, fiscalité, avantages annexes.

Le citoyen a assisté lors des dernières élections présidentielles à la mise en lumière de pratiques liées à l'usage par les parlementaires de dispositions qu'ils se sont auto-attribuées au cours des années.

Le personnel bénéficie également de telles largesses (à un niveau certes moindre) afin d'assurer un entre-soi discret.

3 - DEMOCRATIE - CITOYENNETE

3 a - REFLEXION sur la VIE EN SOCIETE

Le credo du Gouvernement a été de bousculer les dogmes établis, d'éliminer la stérilité des confrontations Gauche/Droite.

L'inconvénient est que la confrontation devient 'intelligence contre obscurantisme', 'idée réfléchie contre idée toute faite', 'éducation contre certitudes', 'démocratie contre extrémismes'.

C'est pour cela que vous avez été élus.

*Le citoyen ne veut pas LE pouvoir
Il veut DU pouvoir*

Grands chantiers sociétaux

- Ecologie
- Banlieues
- Entraide générations
- Entraide de territoires
- Egalité hommes/femmes
- Changement de société (Voir numérique § 5a)

**DEFINIR les problèmes,
puis DEFINIR les remèdes,
puis ORGANISER - EDUQUER - SANCTIONNER**

Nombre de dysfonctionnements trouvent leur solution dans des adaptations simples :

- Crèches et garderies - dans les entreprises de moyenne et grande taille (quelles emploient des hommes ou des femmes).
 - « - inter-entreprises
- Foyers Jeunes travailleurs / femmes seules avec enfant(s)
- Numéro de téléphone routes, autoroutes.
- Création d'un 'numéro d'appel' (ou adresse-mail) UNIQUE pour signaler tous les fraudes, mails malfaisants en matière d'informatique... Chaque institution (Services fiscaux, banque, CAF etc...) a parfois son service de réclamation, mais un service centralisé où l'on transfère automatiquement tout mail frauduleux sera plus efficace, car plus rapide, mieux équipé, avec plus d'autorité et de réactivité

3 b - VOTE [procédures alternatives]

La procédure de vote actuelle en France (Vote pour un individu) est démobilisante.

Parmi ses effets pervers :

- Choix par défaut
- Vote dit 'utile'
- Elimination de candidatures qui rassembleraient plus de consensus.
- Vote blanc, nul et abstention. Le citoyen ne trouve pas le.a candidat.e qui lui correspond, ou qu'il estime le.a meilleur.e.

Autres modes de scrutin :

- Vote par approbation
- Vote par notes
- Vote par classement partiel
 - o Borda4
 - o Elimination successive.

Exemples et Références sur <https://vote.imag.fr/about>

On peut imaginer un vote de premier tour suivant l'une de ces méthodes, puis un second tour portant sur le choix entre les trois candidats arrivant en tête au premier tour.

On peut lire des commentaires défavorables comme « Le dépouillement est plus compliqué ». On peut peut-être exprimer l'idée que :

- *Avec un tableau 'excel', dans chaque bureau de vote ou une connexion sur un site sécurisé, on doit arriver à venir à bout de ces simples additions*
- *La destinée du pays pour la durée d'une mandature mérite bien qu'on s'applique un peu le temps d'une soirée de dépouillement.*

3 c - BIEN PENSANCE

Exemples.

- Musée de l'esclavage : parler au même titre de l'esclavage des Français (les serfs) victimes d'un esclavage d'Etat : Statuts de classe : Noble, Clergé, Tiers-Etat. Enfant de 4 ans dans les mines...

Analyser les idées installées :

Le consommateur est volé, le commerçant est voleur.

Le salarié est un ange, l'employeur un voyou.

Le locataire un exploité, le propriétaire un exploiteur.

Le citoyen est un ange, l'élus est un pourri.

Il faut donc offrir le même droit au respect et la même assistance à celui qui est fabricant d'initiatives qu'à celui qui en est consommateur.

Exemples vécus : Inspection du Travail, Prudhommes, Inspection sanitaire, Normes...

-différence de rentabilité entre privé et public. Absentéisme...

3 d - MEDIAS

Medias traditionnels

Affirmer et défendre l'expression du citoyen

Il est à noter que la défiance vis-à-vis des medias s'est construite peu à peu sur des comportements déplorables.

Exemples :

- *Double vie de Mr F.Mitterand, au frais du contribuable, sue mais tenue cachée par les medias.*
- *Un maire soufflette un jeune qui lui manque de respect. Le père du jeune dépose plainte. La Presse divulgue le nom du Maire, l'exposant pour le moins à la vindicte populaire, mais pas celui du père-plainant, pourtant le père est majeur lui aussi.*
- *Mise en retrait des informations concernant les actes de dégradation, la liberté des femmes, les actes de racisme, antisémitisme, homophobie en banlieue, pour choyer une 'paix sociale'.*
- *Changement des prénoms de Ahmed en Jean-Claude pour ne pas stigmatiser une population.*
- *Commentaires hasardeux. On note que quand un sujet que l'on connaît bien est abordé, le commentaire est le plus souvent superficiel, hasardeux, convenu, même dans les medias de meilleur standard. Ex. TVA, un impôt injuste.*

Réseaux sociaux

Interdire l'anonymat. Définir avec les opérateurs un statut dérivé des obligations des professionnels de l'information et de la législation française.

3 e - Cahiers d'initiatives

En mairie, mise à disposition du citoyen, de façon permanente, d'un registre contenant :

- expression d'un besoin du citoyen, avec mention de son identité.
- Suite donnée par l'élu local
 - o entretien avec le citoyen,
 - o transmission aux services de la Communauté de Communes, du Département, de la Région, de l'Etat...
 - o transmission aux institutions concernées (DDGCCR, Administration..)
 - o transmission au Législateur (député local, sénateur local...
- Publication des suites données par les ci-dessus interpellés.

4 - ORGANISATION de l'ETAT-SERVICES PUBLICS

4 a Découpage du territoire

Reprendre à la base le découpage du territoire à l'image de ce qui a été fait en 1792. *La récente réforme des régions est une honte. Les géographes de l'époque, se déplaçant à cheval, consultant des populations qui ne parlaient pas tous la même langue, qui étaient fraîchement entrés dans des droits ne seraient-ils pas perplexes devant la démarche qui a présidé à cette scandaleuse et coûteuse « réforme ».*

2 niveaux de base : la Région et l'Intercommunalité.

2 articulations :

- le département entre Région et Intercommunalité
- et 'mairies annexes' entre intercommunalité et citoyens (cf GB). Missions d'information, d'éducation en sens montant et descendant.

S'inspirer des 'cartes de France' utilisées dans les grandes entreprises : flux des personnes et des biens (routes, autoroutes, ports, aéroports, dessertes ferroviaires, bassin de vie, bassin d'emploi...).

Ex. Sud de l'Oise = Région Parisienne et non 'Hauts de France) - Sud de l'Aisne = région de Champagne à rattacher à Champagne.

Le contour des régions doit répondre à des considérations 'locales' : histoire, ressenti du citoyen, flux commerciaux, équipements culturels. Et non à des considérations extérieures (comparaisons de taille avec 'Lander', électorales, ou autres).

Une attention particulière doit être apportée au rôle des mairies en passe de venir 'mairies annexes' en milieu rural, institutions les plus proches du citoyen. Etoffer leurs missions en formant les intervenants, éduquant les citoyens. *Voir les exemples cités.*

4 b Représentation parlementaire

Maintien du bi-camérisme, mais diminution du nombre de parlementaires. Réduction sévère chez les sénateurs, plus modérée chez les députés.

Limitation du nombre des mandats électifs.

Lutte contre les dynasties parlementaires, professionnels installés non prédisposés à remettre en cause une organisation qui compromettrait un immobilisme confortable.

Pas de groupes parlementaires politiques. Mise en place de groupes de réflexion projet par projet, sujet par sujet.

Abolition des privilèges (4 Août 1789) - Appliquer le droit commun à nos représentants élus. Soumission à l'impôt, droit du travail (*révocation des assistants parlementaires pour cause de rupture du lien de confiance ! Quelle est la différence avec le lien de confiance entre le petit employeur et son contremaître, son comptable... ?*)

4c Interdiction les meetings électoraux.

Bien entendu, après éducation, explications, concertation.

Temps de parole ou espaces d'écrit égaux pour chacun dans des espaces de medias dédiés à cette information.

Nous ne sommes pas obligés de copier les grandes parades à l'américaine.

Nous pouvons mesurer les dérives de ces 'fêtes' fussent-elles républicaines : surpuissance de l'argent, des lobbies, consanguinité, tentation de fraudes et de manipulations, sectarisation.

La fête n'est pas un espace privilégié pour la réflexion et la construction de l'avenir. Imagine-t-on un cabinet d'ingénieurs se réunissant pour travailler dans une boîte de nuit !

4 d Fin des « Palais de la République »

La représentation nationale n'a rien à faire dans des 'Palais'.

- Mettre à disposition des élus des installations modernes, fonctionnelles. Pour leur travail, pour leur hébergement lié à leur fonction (élus, représentants des provinces), pour le travail des commissions, pour les délibérations, en leur assurant confort et efficacité mais pas de luxe.
- L'accueil des 'visiteurs' doit être placé sous le signe de l'efficacité et non sur une manifestation de toute-puissance monarchique. (Garde-Républicains, 'Ors de la République'...)
- Cession ou location des Palais Bourbon, Luxembourg, Lassay, Marigny, Alma, Lanterne, Brégançon, Rambouillet, etc....

4 e R.I.C - Propositions citoyennes

Réhabiliter la Proposition de Loi et la faire cohabiter avec le Projet de Loi.

Referendum d'Initiative Citoyenne - Suivant des modalités à définir les citoyens peuvent soumettre un sujet à un referendum.

Pétition - Suivant des modalités à définir une pétition initiée par des citoyens devra donner le choix entre une approbation par internet ou par un vote physique pour ceux qui ne veulent ou ne peuvent s'exprimer par internet.

Proposition de Loi - La décision ressortant des urnes (referendum ou pétition) est reprise dans une 'Proposition de Loi' soumise à la délibération des parlementaires.

Tout referendum, pétition ou proposition de Loi ou projet de Loi intéressant les **engagements internationaux** ou appelant une **modification de la Constitution** seront soumis à un double quorum :

- nombre de votants minimal de 2/3 des électeurs inscrits sur les listes électorales.
- Nombre de voix minimal de 2/3 des votants.

Tout referendum, pétition ou proposition de Loi ou projet de Loi est susceptible d'ouvrir appel à un nouveau referendum ou pétition dans un délai de réflexion de 6 mois.

Exemple : Le BREXIT a été voté par 51.89 % des votes exprimés.

Du fait des vicissitudes de toute campagne électorale, vérification des données économiques, ambiance politique, nombre d'abstentions, est-on bien sûr que la décision de refus a été bien pesée, que l'électeur était bien informé des conséquences nationales et internationales, que le résultat reflète l'opinion raisonnée de l'ensemble des britanniques ?

4 f - Enseignement

général

Donner les moyens nécessaires à l'Ecole pour assurer l'apprentissage des fondamentaux à TOUS les élèves.

Publier les résultats et performances.

Ruine de l'enseignement du français...dans le plus grand silence de l'Education Nationale.

Professionnel

Valoriser l'enseignement professionnel : cursus défini et organisé entre école, organismes de formation des chambres consulaires, chapeauté par un même ministère.

Fin de la stigmatisation de la filière professionnelle - remède au décrochage scolaire, partant, à la délinquance des jeunes.

Ne pas alimenter une opposition 'Apprentissage' et 'Enseignement Technique'. Favoriser une synergie.

4 g - Baccalauréat

Fin du « Bac pour Tous »

Est fait pour attester des acquis et non pour faire plaisir à des électeurs.

Commentaire entendu d'une ministre de l'Education Nationale, en substance : « Vous n'aimeriez pas si vous étiez dans une famille pauvre que votre enfant ait le bac ! ». Quel mépris pour 'les pauvres', quel mépris pour l'Enseignement.

4 h - Education Nationale

Les cours sont assurés jusqu'aux dates de vacances. Les examens, leur tenue, leur surveillance se font hors la période des cours.

Les enseignants, comme tous les salariés, sont affectés à des postes désignés par leur employeur l'Education Nationale. Des commissions communes des ministères de l'Education, de l'équipement du territoire, de l'Intérieur examinent les besoins de chaque secteur, et l'affectation de chaque professeur en fonction de ses aptitudes.

4 i - SANTE

- Accueil de type 'Dispensaire' dans les services d'Urgences des hôpitaux.
- Aider les communes à installer des cabinets médicaux de groupe.
- Développer la télé-médecine - Professionnel infirmier chez le patient, en contact visio-conférence avec le médecin (Voir chapitre sur la couverture internet)
- Dans les zones non encore desservies par un internet permettant la télé-médecine, prévoir un 'ramassage' identique au ramassage scolaire pour emmener les patients non-urgents aptes à se déplacer au cabinet de groupe du secteur.
- Jour de carence en cas d'arrêt-maladie : 2 jours pour tout le monde. Instauration de l'égalité indispensable entre citoyens.

4 j - RETRAITES

Pas d' « âge légal » de départ à la retraite

- donner aux intéressés dès un âge fixé (55 ans, 60 ans ?) l'information sur le montant qu'ils pourront toucher, en fonction de leur âge, de leurs cotisations passées, de l'âge de départ de la vie active. (calculs statistiques sur l'espérance de vie - voir normes de calcul des viagers)

- Calcul du montant de la retraite identique pour tous : 10, 20, 25 meilleures années.
- Par système à points

Dans l'attente de la remise à égalité des retraités, contribution de solidarité de x % sur les pensions calculées sur un autre critère que les 25 ans meilleures années, au bénéfice de :

- financement de besoins sociaux à développer : handicap, dépendance...
- augmentation de la 'retraite minimale'

4 k - DROIT DU TRAVAIL

Code de Travail.

Un code pour les grands principes intangibles et des accords d'entreprises ou de branches. Qu'y a-t-il de commun dans les rémunérations, les horaires, la gestion des risques, les services sociaux de l'entreprise entre une ouvrière d'usine dans le Jura, d'un apprenti-pâtissier à Paris, d'un marin-pêcheur à La Turballe ?

Chantier mettant en valeur la contribution des syndicats et leur connaissance des particularités des professions.

Refonte des Prud'hommes

Constat « *Qui veut gagner des millions !* » 100 % des salariés ne sont pas des anges exploités par 100 % de patrons délinquants !

Les prud'hommes sont censés régler les différends entre employeurs et employés.

En pratique, ils ne sont saisis que par les salariés. C'est un signe de dysfonctionnement.

Les Prud'hommes sont une zone d'insécurité pour l'employeur. La Justice ne DOIT pas être une zone d'insécurité pour le citoyen, fût-il employeur.

Voir si opportunité de juges professionnels (affectation des crédits de fonctionnement en conséquence).

4 l - Formation Professionnelle

Assortir l'indemnisation de chômage et une formation professionnelle

Examiner les comptes, moyens, objectifs, résultats des Organismes de formation.

Porter sur la place publique les dysfonctionnements avérés.

4 m - Services Publics de proximité

Présents partout, mais pas nécessairement faite par une administration - Champ extraordinaire de nouvelles missions pour les communes restées à l'échelle humaine.

Le besoin est exprimé par la collectivité, c'est-à-dire la représentation politique locale, mais la réalisation peut être confiée à l'entreprise suivant un cahier des charges précis :

Exemple :

- Point-Relais-Poste dans le dernier commerce existant dans le village (à l'image des 'Post Office' de Grande Bretagne, souvent liés à une épicerie, une supérette), ou dans la mairie (souvent maintenant des 'mairies-annexes' en milieu rural).
- *On fait bien confiance à la petite entreprise pour lever l'impôt (TVA) pourquoi pas pour envoyer un recommandé, ou payer un mandat.*
- Poste : Mission complémentaire au facteur : envoi des lettres recommandées, vente de timbres...
- Point-Carburant avec paiement carte bancaire, géré par le dernier commerce, la mairie, une association. *Faire parfois 30 à 50 km pour faire un plein !*
- Maintien du statut d'emploi à vie pour les missions régaliennes (Police, Justice, Santé...)
 - Certaines fonctions actuellement 'fonctionnarisées' ne justifient pas un statut différent des autres citoyens (entretien, services généraux, comptabilité, gestion, Bibliothèques, enseignement, crèches...)

5 – VIE QUOTIDIENNE

5 a – Adaptation au numérique

PRELIMINAIRE

Le numérique doit rester un outil

Le numérique est bien entendu un outil pour une organisation plus fonctionnelle de notre société. Mais ce ne doit être qu'un outil.

La priorité, la base d'organisation de notre société, la base de communication ne peut être autre chose que le rapport humain.

Ce n'est pas à l'humain à s'adapter au numérique, c'est au numérique de s'adapter à l'humain.

- **Point d'accueil 'humain'** - Dans chaque site internet (Administration, Services publics, grosses institutions...) obligation de l'indication de coordonnées 'humaines' pour répondre aux questions de l'utilisateur.
 - o L'expérience montre que prétendre que le site et son 'espace personnel' envisagent toutes les problèmes de l'utilisateur est preuve d'une suffisance fautive de ces informaticiens.
 - o Un service public doit obligatoirement être compris de 100 % des citoyens (= transposition en numérique de l'esprit de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539, sur l'obligation de l'utilisation de la langue française dans les actes légaux, pour être compris de tous).
 - o Institution d'une Charte pour un Numérique Accessible à Tous, portant mention de 'délit' pour tout prescripteur de numérique manquant à ce devoir.
- **Assistant.e numérique** (à l'instar des assistantes sociales) avec permanence-numérique dans chaque mairie, fonctionnant comme la profession d'assistante sociale.
 - Missions - Entre autres : interface entre le citoyen et l'Administration qui impose des démarches uniquement par informatique, même au citoyen non informatisé. (CAF, cartes grises, impôts, ...)
 - Coût pris en charge par les administrations concernées.

Police d'internet Une sorte de 'gendarmerie' où déposer les plaintes

Chambres consulaires : Assigner une obligation de formations au numérique

- Aide au commerce à circuit court.
- Aide au commerce par internet
- Réduire l'impact (inadmissible) des 'zones blanches'.

Zones blanches

(Téléphone et internet)

Inclure l'obligation de couvrir l'intégralité du territoire dans le cahier des charges des opérateurs lors de la délivrance ou le renouvellement des concessions.

Retombées économiques et humaines.

Réduction de la fracture numérique

Egalité des citoyens devant leurs obligations, notamment administratives

Maintien de la vie communautaire, du tissu humain, dans les communes, notamment rurales

5 b - Normes

Remise à plat complète de la Loi de Modernisation de l'Economie (dérives et inconvénients)

S'assurer que les normes 'de Bruxelles' ou 'de Bercy' sont validées par la représentation nationale, et ne sont pas que décisions administratives.

Bien penser : l'Europe c'est nous. Quand quelque chose ne convient pas, on le change. Et/OU on le fait savoir.

Ex. glyphosate. (A défaut d'interdiction pure et simple, sans délai) La voix de la France vis-à-vis des instances de Bruxelles doit être comme suit : « Nous la France sommes pour l'interdiction du glyphosate (principe de précaution). Nous appliquerons cependant la 'directive de Bruxelles' si il s'avérait que l'autorisation soit reconduite. Cependant, nous continuerons à dénoncer publiquement et sans relâche les dangers de ce produit, la honte d'une telle décision que nous appliquons suivant les traités mais qui sont néanmoins inadmissibles ».

Etre discipliné n'oblige pas à tout gober. En gros deux axes de communication :

1/ Agriculteurs et coopératives, l'Europe vous autorise à utiliser le RoundUp, mais c'est mal, c'est criminel si vous le faites.

2/ Et ne jouez pas sur la nécessité d'un délai pour vous adapter, ça fait des décennies que le problème est sur la table. Cet argument, c'est pour continuer une pratique qui en elle-même est nuisible. Ça ne marche plus ! Vous n'avez pas le droit moral d'empoisonner vos concitoyens.

Rompre avec des habitudes d'une représentation nationale de bourgeois du 19^{ème} siècle. C'est l'espoir que vous avez suscité.

Pister, dénoncer et corriger les normes inutiles, contre-productives, inadaptées.

Exemples :

- Limitation et normalisation des variétés de tomates *Quelle est la finalité de cette norme ? Où est la liberté ? Quels dangers y avait-il ?*
- Commerces libre des graines. Les graines sont interdites à la vente, mais on peut les échanger. *A quoi cela ressemble-t-il ! Ou les graines sont bonnes, et il n'y a pas de raison de ne pas pouvoir les vendre, ou elles sont nuisibles et il faut les interdire même à l'échange.*
- Normalisation et imposition des mâles reproducteurs chez les éleveurs de montagne. *Et la liberté ? quel est l'intérêt de cette intervention ? Le fonctionnaire de Bruxelles connaît-il mieux les animaux que les éleveurs ?*

- Faciliter la vie des petits producteurs locaux sur les marchés. *Le revenu du marché hebdomadaire est parfois le complément indispensable à la survie de l'exploitation.*
- Normalisation des chasses d'eau dans l'Europe entière. *Quel intérêt ? Il y a lieu de porter à la connaissance du public le nom et le numéro de téléphone du responsable de ces travaux. C'est trop facile de rester anonyme, Il faut responsabiliser ces agissements devant la population.*
- Contrôler d'où vient la norme : utilité, présence de lobbies, retombées économiques, sociales et humaines.
Exemple. Norme sur le pourcentage de logements sociaux. Le Croisic Ville balnéaire située sur une Presqu'île - logements d'estivants inoccupés hors saison - la norme de 25 % de logements sociaux ne répond pas à un besoin car pas il n'y a pas de bassin d'emploi autour.

5 c - Lobbies

Porter à la connaissance du public les contacts des députés européens (et parlementaires français) avec les représentants de lobbies : Date des rendez-vous, identité des intervenants, contenu de l'entrevue, dossier mis à la disposition des élus par les lobbies, aux fins d'examen contradictoire.

Etudier des obligations distinctes entre grosses et petites entreprises

Les Normes doivent être établies non pas « d'en haut » mais être issues d'une concertation professionnelle en veillant à l'équilibre entre la représentation des Petits et celle des Grands. *(ex. Compte de pénibilité) Usine à gaz ingérable dans une petite entreprise où les postes de travail sont souvent multitâches. Ne pas considérer que c'est anecdotique. C'est fondamental. L'entreprise est étouffée par une telle application, et à la merci de l'Administration dont la bienveillance a parfois des failles.*

Rôle des Chambres consulaires, des syndicats professionnels, des citoyens. La Politique et l'Administration ne doivent intervenir que pour la validation des projets et leur mise en place.

5 d - Appels d'offres (Modifier les règles)

Les adapter pour favoriser les activités locales. Dépassement autorisé de x % pour les entreprises dont l'activité est dans le bassin d'emploi de la commune.

Faire entrer dans ces règles les notions d'environnement, d'économie locale, au même titre que le simple prix.

L'activité (là où sont employés les salariés) et non le siège social.

Gagner quelque chose sur un chantier, un service si dans le même temps on pénalise l'emploi local est incohérent avec le bon aménagement du territoire.

5 e - Environnement économique

Fixer aux **Chambres Consulaires** (Métiers, Commerces, Agriculture) des impératifs en matière d'adaptation aux mutations économiques, sociétales et technologiques.

Ex. Nouvelles techniques, nouveaux marchés, formations juridiques (coopératives...)

Eco-logement, chauffage solaire, permaculture, pesticides, commerce électronique...

Ces Chambres Consulaires doivent être en charge de voir venir les mutations technologiques et aider en conséquence leurs ressortissants.

Discernement dans les **aides agricoles**, centrées sur le maintien dans les secteurs en difficulté (élevage, petites exploitations, agriculture et élevage de montagne...).

Revoir les primes allouées par l'Europe, par exemple aux grands céréaliers. S'agissant d'argent public, le montant de toute aide doit être porté à la connaissance du public.

Instaurer une contribution sur le prélèvement de l'eau par les forages agricoles. Annexion à titre privé d'un bien public. S'inspirer de la législation sur le détournement des cours d'eau.

5 f - Synergie entre intervenants administratifs.

Exemples :

Accueil de migrants dans des communes où l'école a été fermée. Que serait la réaction des habitants d'un village si l'arrivée de familles étrangères engendrait la réouverture de l'école ? D'où synergie des services sociaux chargés de l'immigration, de l'Education nationale, de Pôle Emploi, des élus locaux, des chambres consulaires.

Concurrence entre un projet communal et un projet d'intérêt régional - Ex. Parking de co-voiturage.

Administration

L'administration doit être partenaire. Elle a été souvent plus experte en punition qu'en accompagnement. *Ex. Médecine du Travail, Contrôles sanitaires...*

Police

- Justice et Police : donner les moyens d'action correspondant aux exigences des missions qui leur sont confiées.
- Isoler les fonctions de justice et de police et les fonctions de simple secrétariat, par exemple.

La notion de partenariat a changé :

Ex. La banque, l'assurance ne sont plus un partenaire, ce sont des entreprises qui œuvrent pour leurs intérêts, non pour ceux de leur client. (Conseils tournés vers les produits propres de la banque ou l'assurance)

Ex. les coopératives ne sont plus l'assemblée d'agriculteurs qui 'coopèrent' ensemble mais des officines de vente. Leur responsabilité en matière d'environnement est grave (Forages, pesticides...). Elles ne sont plus 'du côté' de l'agriculteur, elles sont CONTRE. Devant cette évolution les Chambre d'Agriculture doivent prendre la relève de l'information.

INDEX

Agriculture	1 e
Appel d'offres	5 d
Baccalauréat	4 g
Bien Pensance	3 c
Cahiers d'initiatives	3 e
CCSP-Cotisation Couverture Sociale Partagée	2 i
CICE	2 d
Contribution Routière Poids Lourds (CRPL)	1 c
Crime contre l'animalité	1 a
CSG	2 c
Découpage du territoire	4 a
Droit du Travail	4 k
Droits de Succession	2 g
Ecotaxe (CRPL)	1 b
Education Nationale	4 h
Energie (Production)	1 d
Enseignement Technique	4 f
Environnement économique	5 e
Exportations (favorise les)	2 ia
Formation Professionnelle	4 l
Haute fonction publique	2 j
IRPP	2 a
ISF	2 b
Lobbies	5 c
Médias	3 d
Meetings électoraux (interdiction)	4 c
Modulation des taux	2 ib
Normes	5 b
Numérique	5 a
Palais de la République (Fin des)	4 d
Pouvoir d'Achat (gain de)	2 ic
Privilèges (Abolitions des)	2 k
R.I.C - Propositions citoyennes	4 e
Représentation parlementaire	4 b
Retraites	4 j
Santé	4 i
Services publics	4 m
Synergie administrative	5 f
Taxe d'Habitation	2 e
Taxes Ecologiques	2 f
Territorialité de l'impôt	2 h
TVA Sociale	2 i
Vie en Société (Réflexions sur)	3 a
Vote (modalités alternatives)	3 b

NOTES